



## Règlement du jeu

### **Jeu concours « Rentrée bluffante » Du 3 au 8 septembre 2018**

**Article 1** : L'association Vienne Atout Commerce, régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est sis 2 place Saint Pierre à Vienne (38200), représentée par sa présidente, organise un jeu concours de type « grattage », gratuit sans obligation d'achat, dans les commerces participants et identifiés.

Ce jeu aura lieu du lundi 3 septembre au samedi 8 septembre à 19h, date de clôture.

#### **Article 2** : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique et majeure, domiciliée en France métropolitaine, à l'exclusion des membres de l'Association Vienne Atout Commerce, de ses adhérents, et des personnes ayant participé à sa conception et assurant sa mise en place ainsi que des membres de leur famille (conjoint et descendants vivant sous le même toit).

La participation n'est pas nominative. Le joueur peut jouer dans plusieurs magasins participants, dans la limite d'un ticket à gratter par boutique et par jour, selon les stocks disponibles. L'association organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra pas bénéficier du gain, si le ticket gratté est gagnant.

#### **Article 3** : PARTICIPATION

Les tickets à gratter seront disponibles du lundi 3 septembre au samedi 8 septembre 19h – date de clôture, chez les adhérents de l'association (cf liste des commerces participants en annexe), selon les jours et heures d'ouvertures de chacun. Le participant peut retirer un ticket à gratter dans l'un des commerces participants. Après grattage, la mention « gagné » ou « perdu » apparaît.

Le nombre de tickets disponibles en point de vente est estimé suffisant pour la durée du jeu, toutefois la responsabilité de l'association organisatrice ne saurait être engagée si certains magasins épuisent leur stock de tickets à gratter avant la fin du jeu.

#### **Article 4** : PRINCIPE DU JEU

Pour participer au jeu, chaque participant doit :

1. Se rendre dans l'un des commerces participants à l'opération et identifiés pour bénéficier d'un ticket à gratter
2. Gratter le ticket pour découvrir si il est gagnant ou perdant (la mention « gagné » ou « perdu » apparaît sur le ticket)
3. Contacter Vienne Atout Commerce au plus tard le vendredi 21 septembre, si un ticket gagnant est découvert

Le joueur peut jouer dans plusieurs magasins participants, dans la limite d'un ticket par boutique et par jour, selon les stocks disponibles.

#### **Article 5** : DOTATIONS

Le jeu « rentrée bluffante » est doté :

- 2 tickets gagnants d'une valeur de 500€ chacun soit 1000€ au total à valoir sous forme de bons d'achat

Les tickets à gratter sont mélangés par Vienne Atout Commerce et répartis aléatoirement. La valeur des dotations ci-déterminée ne peut faire l'objet d'une contestation d'aucune sorte quant à son évaluation. Les gagnants acceptent les dotations telles que proposées dans le présent règlement et ne peuvent faire la demande d'une contrepartie financière, d'un échange ou une reprise, pour quelque raison que ce soit.

Vienne Atout Commerce se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale équivalente et de caractéristiques proches

## **Article 6** : ATTRIBUTION DES LOTS

Les dotations sont matérialisées exclusivement par des bons d'achat d'une valeur faciale de 10€.

Les bons d'achats sont à récupérer auprès de l'association Vienne Atout Commerce, dont les coordonnées sont mentionnées sur les tickets de jeu, jusqu'au vendredi 21 septembre 2018 inclus. Tout participant n'ayant pas réclamé son gain après le 21 septembre 2018 sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à ses gains et ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

Les bons d'achat sont utilisables jusqu'au 31 décembre 2018, exclusivement dans les commerces listés ci-après. Le commerçant pourra effectuer un contrôle de la validité des bons d'achats. En cas d'utilisation d'un faux ou hors de la période indiquée, les bons d'achats seront systématiquement refusés.

Après utilisation dans l'un des commerces participants, le(s) bon(s) d'achat est/sont impérativement conservés par le commerçant qui le remettra ensuite à l'association organisatrice.

L'association Vienne Atout Commerce se réserve le droit de publier les résultats du jeu concours sur les sites marchands des enseignes participantes, réseaux sociaux, dans la presse et autres supports de communication.

## **Article 8** : RESPONSABILITES

### 8.1 – Responsabilité

Tout participant qui tenterait de troubler le bon déroulement du jeu de quelque manière que ce soit serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée, nonobstant les poursuites judiciaires engagées à son encontre.

La responsabilité de l'organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

### 8.2 – Force majeure

L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure telle que prévue par le droit français (grèves, intempéries...) ou événement indépendant de sa volonté empêchant le bon déroulement du jeu et/ou privant partiellement ou totalement le gagnant du bénéfice de son gain.

### 8.3 - Réserves

Modification de la durée du Jeu : l'association organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée et sans qu'une quelconque indemnité ne puisse être réclamée par les participants. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Modification du Jeu : des additifs, ou en cas de force majeure des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Arrêt ou suspension du jeu : l'association organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, des dotations non prévues au présent règlement seraient attribuées. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

## **Article 9** : MODALITE D'OBTENTION DE REGLEMENT

Ce règlement est disponible dans son intégralité et consultable pendant toute la durée du jeu sur [www.vienneatoutcommerce.fr](http://www.vienneatoutcommerce.fr). Une copie peut être téléchargée et imprimée directement par le participant ou être obtenue sur simple demande écrite adressée à l'organisateur : Vienne Atout Commerce , CCI Nord Isère, 2 place saint pierre, 38200 VIENNE.

## **Article 10** : MODALITE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais de participation.

## **Article 11** : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'association Vienne Atout Commerce, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. L'association Vienne Atout Commerce se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce jeu concours si les circonstances l'exigeaient, sa responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait.

Les participants acceptent également, sans indemnité ou rémunération, que des images, des vidéos soient réalisées et diffusées sur tous supports par Vienne Atout Commerce ou les sociétés choisies par Vienne Atout Commerce pour participer à sa communication.

L'association Vienne Atout Commerce se réserve le droit d'utiliser éventuellement les informations portées à sa connaissance sur l'identité des gagnants à d'autres fins que l'animation elle-même (opérations commerciales par exemple), dans les conditions prévues par la loi du 6 février 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Il est rappelé que lors de la récupération des gains, les participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à l'attribution des gains.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 février 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant.

Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

Vienne Atout Commerce  
CCI Nord Isère  
2 place Saint Pierre – 38200 Vienne

#### **Article 12** : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs

#### **Article 13** : INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le présent jeu est soumis à la Loi française. Tout conflit sera exclusivement soumis à la compétence des juridictions de Vienne.

L'organisateur tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

#### LISTE DES COMMERCES PARTICIPANTS

<b>ABEOS</b>	VIENNE
<b>ABSOLU VOYAGES</b>	VIENNE
<b>ACCUS AJS</b>	VIENNE
<b>ACOREGE</b>	VIENNE
<b>ACTUA DRONE</b>	JARDIN
<b>AGENCE 38EME AVENUE</b>	VIENNE
<b>ALTITUDE 38 BMW MINI MOTORRAD</b>	SEYSSUEL
<b>AMIDOU NOTAIRE</b>	VIENNE
<b>API INFORMATIK</b>	VIENNE
<b>ART COLORE</b>	VIENNE

<b>ART'LINE INSTITUT</b>	VIENNE
<b>ATOL</b>	VIENNE
<b>AU FIL DES SAISONS</b>	VIENNE
<b>AURORA</b>	VIENNE
<b>AUTOSUR VIENNE</b>	VIENNE
<b>AXA - SAUNIER</b>	VIENNE
<b>AXA MIALON OREZZOLI</b>	VIENNE
<b>AXE CUBE</b>	VIENNE
<b>BACCHUS AND POOL</b>	VIENNE
<b>BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE-ALPES</b>	VIENNE
<b>BAR LE ROCHER</b>	VIENNE
<b>BESANCON - SEGUIN MOTAIRES</b>	VIENNE
<b>BIJOUTERIE FOURNIER</b>	VIENNE
<b>BIJOUX PLURIEL</b>	VIENNE
<b>BLUE VELVET</b>	VIENNE
<b>BOUDOIR BOHEME</b>	VIENNE
<b>BULLE</b>	VIENNE
<b>BUROSET</b>	VIENNE
<b>BUROTECH</b>	VIENNE
<b>C DANS L'HAIR</b>	VIENNE
<b>CABINET CHARRETTON AXA PREVOYANCE ET PATRIMOINE</b>	VIENNE
<b>CABINET D'AVOCAT MACHEZ</b>	VIENNE
<b>CABINET PARIS GERBAUD</b>	VIENNE
<b>CAFÉS PIERRE SORAL</b>	VIENNE

<b>CARACTERE CHOCOLAT</b>	VIENNE
<b>CARLANCE</b>	VIENNE
<b>CAROLL</b>	VIENNE
<b>CARRÉ BLANC</b>	VIENNE
<b>CASA ANGELO</b>	VIENNE
<b>CATHERINE BRUN</b>	LUZINAY
<b>CENTRE RÉJUDERMIE</b>	VIENNE
<b>CHARL'INE</b>	VIENNE
<b>CHEZ NINIE</b>	VIENNE
<b>CHEZ NOUS</b>	VIENNE
<b>CIMES AVENTURES</b>	SEPTEME
<b>CLEMENTINE BOUTIQUE</b>	VIENNE
<b>COACHING FOREST</b>	VIENNE
<b>CONCEPT OPTIQUE</b>	VIENNE
<b>CORNER 144</b>	VIENNE
<b>CPI CONSEIL PRÊT IMMOBILIER</b>	VIENNE
<b>CREDIT AGRICOLE</b>	VIENNE
<b>CREDIT MUTUEL</b>	VIENNE
<b>CS VIENNE RUGBY</b>	VIENNE
<b>CUISINE EN SCENE</b>	VIENNE
<b>CYCLABLE VIENNE</b>	VIENNE
<b>DE POINTS EN CROIX</b>	VIENNE
<b>DECLERCK</b>	VIENNE
<b>DEPIL TECH</b>	VIENNE

<b>DERMACONCEPT</b>	VIENNE
<b>DEVRED</b>	VIENNE
<b>ECOLE DE CONDUITE YANIC</b>	VIENNE
<b>ELISE MUNNIA COUTURE</b>	VIENNE
<b>ETAM</b>	VIENNE
<b>FEMINA</b>	VIENNE
<b>FLORE NATURE</b>	VIENNE
<b>FROMAGERIE VIENNOISE</b>	VIENNE
<b>GARCIN</b>	VIENNE
<b>GERARD COIFFURE</b>	VIENNE
<b>GIRAFONS &amp; CIE</b>	VIENNE
<b>GROUPE UNIVAIRMER / THOMAS COOK</b>	VIENNE
<b>GUY HOQUET</b>	VIENNE
<b>HAIR EVOLUTION</b>	VIENNE
<b>HAMMAM MARINA</b>	VIENNE
<b>IKKS</b>	VIENNE
<b>INEFI</b>	VIENNE
<b>INITIATIVE ISERE VALLÉE DU RHONE</b>	VIENNE
<b>INTERCAVES</b>	VIENNE
<b>JEFF DE BRUGES</b>	VIENNE
<b>JULES</b>	VIENNE
<b>KEVIN SUTTER</b>	VIENNE
<b>KIFFCA</b>	VIENNE
<b>KLUB</b>	VIENNE

<b>KRYS</b>	VIENNE
<b>LA BOUTIQUE CHARLOTTE</b>	VIENNE
<b>LA CAVE DU TEMPLE</b>	VIENNE
<b>LA CENTRALE DE FINANCEMENT</b>	VIENNE
<b>LA CIVETTE</b>	VIENNE
<b>LA FÉE MARABOUTÉE</b>	VIENNE
<b>LA GRANDE ÉVASION</b>	VIENNE
<b>LA LEUCÉMIE C'EST PAS BIEN</b>	VIENNE
<b>LA PAPÉTHEQUE</b>	VIENNE
<b>LA PETITE ACADÉMIE</b>	VIENNE
<b>L'ANNEXE</b>	VIENNE
<b>LANZA</b>	VIENNE
<b>L'ATELIER DE GAVROCHE</b>	VIENNE
<b>L'ATELIER DETENTE</b>	VIENNE
<b>L'ATIPIK FABRIK</b>	VIENNE
<b>LDLC VIENNE</b>	VIENNE
<b>LE BISTROT DU BŒUF</b>	VIENNE
<b>LE CAPRICE DE LIVIE</b>	VIENNE
<b>LE COUZON</b>	VIENNE
<b>LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ</b>	VIENNE
<b>LE DÉPÔT DE CAMILLE</b>	VIENNE
<b>LE MARIGNY</b>	VIENNE
<b>LE QUAND-QUAND</b>	VIENNE
<b>LE TEMPLE DE L'HOMME</b>	VIENNE

<b>LE TEMPS DES CERISES</b>	VIENNE
<b>L'ECHAPPEE BELLE</b>	VIENNE
<b>LECLERC</b>	VIENNE
<b>LED MÉDIAS</b>	VIENNE
<b>LES CARNETS DE SOPHIA</b>	VIENNE
<b>LES OPTICIENS MUTUALISTES - MUTUELLES DE France</b>	VIENNE
<b>LES PETITES BOMBES woman by Melanie</b>	VIENNE
<b>LES ROIS ET LES REINES</b>	VIENNE
<b>LESPRIT D'AMÉLIE</b>	VIENNE
<b>L'ESSENTIEL</b>	VIENNE
<b>LIBRAIRIE LUCIOLES</b>	VIENNE
<b>L'IMMOBILIAIRE</b>	VIENNE
<b>LIVIA ANTIQUITÉS</b>	VIENNE
<b>L'OPTICIEN BAILLY PEYRACHE</b>	VIENNE
<b>L'USINE</b>	VIENNE
<b>LWS Serrurerie Metallerie</b>	ESTRABLIN
<b>LYNX OPTIQUE</b>	VIENNE
<b>MAISON AVENEL</b>	VIENNE
<b>MAISON DE LA PRESSE</b>	VIENNE
<b>MAISON PRIVAS</b>	VIENNE
<b>MAISONS BEBIUM NORD ISERE</b>	VIENNE
<b>MARINE MEN</b>	VIENNE
<b>MAROQUINERIE DU TEMPLE</b>	VIENNE
<b>MATTHIEU DULERY PHOTOGRAPHE</b>	VIENNE



<b>MMA - AGENCE VIENNE GARE</b>	VIENNE
<b>MMA - CABINET THOMAS</b>	VIENNE
<b>MONADA - AU BORD DU MONDE</b>	VIENNE
<b>MONSIEUR MINUTE</b>	VIENNE
<b>NUMERIKS</b>	VIENNE
<b>OH LA GOURMANDE</b>	VIENNE
<b>OKAIDI</b>	VIENNE
<b>OR EN CASH</b>	VIENNE
<b>ORPI</b>	VIENNE
<b>PASSERELLES</b>	VIENNE
<b>PATRICK NOEL</b>	VIENNE
<b>PERFORMACADEMY</b>	VIENNE
<b>PHOX CHAUMARTIN</b>	VIENNE
<b>PILE A L'HEURE</b>	VIENNE
<b>PISCINES ET TRADITIONS</b>	CHONAS L'AMBALLAN
<b>POINT RETOUCHE</b>	VIENNE
<b>POISSON D'AVRIL</b>	VIENNE
<b>QUE DU BONHEUR</b>	VIENNE
<b>QUELQU'UN DE BIENS</b>	VIENNE
<b>RANDO RUNNING</b>	VIENNE
<b>RAPID PARE BRISE</b>	VIENNE
<b>RHONALP AUTO</b>	VIENNE
<b>ROSE POWDRE MENTHE A L'EAU</b>	VIENNE
<b>ROUGE GORGE</b>	VIENNE

<b>ROUX CHAUSSURES</b>	VIENNE
<b>RUBENS</b>	VIENNE
<b>RUSTIC PRESSING</b>	VIENNE
<b>SAC FIL</b>	VIENNE
<b>SCP CHAPUIS &amp; ASSOCIES</b>	VIENNE
<b>SECRETS D'ALCOVE</b>	VIENNE
<b>SELECTOUR BLEU VOYAGES</b>	VIENNE
<b>SFC MASSON</b>	VIENNE
<b>STS</b>	REVENTIN VAUGRIS
<b>SUPERDRY</b>	VIENNE
<b>TOUTATISSIMMO</b>	VIENNE
<b>VALLUIS GOUJON</b>	VIENNE
<b>VANILLE VOYAGES - Groupe TUI</b>	VIENNE
<b>VIENNE IMPRIM</b>	VIENNE
<b>VITRERIE MERLE</b>	VIENNE
<b>VIVRE VILLES</b>	VIENNE
<b>YVES ROCHER</b>	VIENNE